

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 23 /11

SEANCE DU 27 MARS 2022

**Nombre de
Membres**

En Exercice : 14
Présents pour
le vote : 10
Procuration : 3
Votants : 13
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 20 mars 2023

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BILLET Benoît (arrivé à 19h15), BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël,

Absents ou excusés : ARTERO Véronique, FILLOD Claude (pouvoir à Frédéric LECOQ, SELLIER Sophie (pouvoir à Bérengère ANDRE), VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON)

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Vote du budget primitif 2023 - Budget principal de la commune

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 établi en conformité avec la nomenclature M14 et arrêté comme suit :

Budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	3 822 609,00 €	2 538 262,45 €
Résultat antérieur reporté		1 284 346,55€
TOTAL DE LA SECTION	3 822 609,00 €	3 822 609,00 €



INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	3 456 365,39 €	1 737 828,00 €
Virement de la section de Fonctionnement		1 842 172,00 €
Résultat reporté (déficit)	123 634,61 €	
TOTAL DE LA SECTION	3 580 000,00 €	3 580 000,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ